Cen
FRC
5942

OBSERVATIONS

ADRESSÉES

AU COMITÉ DE MARINE,

Par un Membre de la SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA CONSTITUTION.

DES hommes sincèrement amis du bien, ayant à prononcer sur des objets moins familiers jusqu'à présent à leurs réeflxions, desirent une plus grande connoissance des principes qui doivent diriger leurs décisions. Il eſt facile de leur exposer ces principes, et ces personnes les sentiront d'autant mieux, dans cette circonstance, qu'ils sont contenus dans les élémens de leurs délibérations précédentes.

1°. Il faut établir une marine de l'état, disciplinée, instruite, et formidable dans la guerre, qui est son objet.

2°. L'organisation de cette marine doit s'accorder avec la constitution du royaume.

3°. Cette organisation doit s'accorder aussi, par conséquent, à celle décrétée pour l'armée de terre.

Voilà les données.

C'est de la collection d'individus réunis en un corps commandé par des chefs, c'est du rapport habituel des inférieurs avec leurs supérieurs, que naît la discipline; elle dérive même d'une foule de causes puériles aux yeux des gens qui, n'étant pas de l'art, n'ont pas l'habitude d'en observer les effets. Si ce corps est destiné particulièrement à la guerre, il doit assurément être composé de militaires; car on ne sauroit concevoir un corps de guerriers disciplinés, non militaires. Ayant ce but, ses exercices en tems de paix ne doivent être que des leçons de guerre; il doit la faire pour l'apprendre encore mieux. Pour l'instruction des corps à talens, il faut des écoles, des examens & beaucoup de pratique. Cette pratique dans la marine est l'habitude de faire manœuvrer, de commander un vaisseau au milieu de tous les tems, de tous les parages; de poursuivre un ennemi plus foible, d'en éviter un supérieur, de faire des croisières, où ces événemens sont journaliers; de s'exercer dans les évolutions des grandes escadres, science long-tems oubliée depuis Tourville, & qui renaît en France depuis la dernière guerre. Cette pratique est dans l'habitude des différens ports, des côtes, des vents qui y conduisent ou qui y règnent le plus ordinairement, dans celles des vents alisés des moussons de certaines mers, dans l'habitude de voir les radoubs, les carénages, les constructions, travaux constans dans les arsenaux de l'état. Une marine de l'état, pour être disciplinée et instruite, doit donc former un corps militaire, exercée de cette manière.

Telles sont les bases nécessaires, celles que suivit Colbert quand il créa une marine à la

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

France. C'est par ces moyens que nos armées navales furent de son tems toujours aussi formidables à nos ennemis, par nos revers même, que par nos victoires. C'est par ces principes que l'ancienne compagnie de l'Inde avoit formé, dans sa marine particulière, des hommes aussi distingués dans les sciences nautiques que dans les talens militaires. Voilà, j'ose dire, les principes dont il est impossible de s'écarter sans perdre la marine de l'état.

Pour les suivre, on semble proposer, que la marine commerçante fournisse constamment, par ses capitaines de navires, les sujets nécessaires à la marine militaire, ou que ces capitaines, au moins, concourent avec les sujets élevés dans le service des vaisseaux de l'état, pour former le corps des officiers de cette marine.

Voyons, avec la seule envie d'arriver au bien, si la marine commerçante présente les moyens d'instruction et de discipline, absolument indispensables dans la marine militaire, pour la rendre respectable à nos rivaux.

Dans le ports commerçans, les écoles se bornent aux leçons d'un professeur d'hydraugraphie; les suivre n'est qu'un acte de zèle de la part des jeunes gens, qui n'y sont tenus par la surveillance d'aucuns supérieurs, par aucun régime. Cependant, après un nombre de mois de navigation déterminé sur les bâtimens de ces ports, une campagne souvent éludée sur les vaisseaux de l'état, après un léger examen, les marins sont reçus capitaines de commerce. Ces connoissances suffisent pour l'objet qu'elles ont: dans plusieurs de ces ports, les marins n'ont à parcourir que des

mers faciles, comme la Méditerranée; des trajets courts, comme ceux des côtes de Normandie et de Bretagne à celles d'Espagne. La plupart des bâtimens employés à ces navigations sont si différens de ceux de guerre, que les hommes qui n'ont travaillé que dans les uns ont, pour ainsi dire, de la peine à se reconnoître dans un vaisseau de 74 canons; la pêche de Terre-neuve, qui forme les meilleurs matelots, les plus endurcis aux rigueurs des climats, n'exerce pas autant le talent de ceux qui les commandent. Les traversées de France à nos îles, la traite de la côte de Guinée, donnent plus de carrière à l'art du navigateur; mais ces traversées sont des voyages dont la moitié, employée au chargement & au déchargement du navire, est perdue pour acquérir les connoissances nautiques.

Qu'on décide à présent si ce degré de théorie & de pratique doit donner des officiers plus instruits, que le cours d'études exigé dans les écoles des ports de l'état, que la fréquentation journalière des atteliers des arsenaux, que les leçons de théorie-pratique sur les corvettes établies à cet effet; que des campagnes, qui mènent dans tous les points de l'univers, dans lesquelles on évolue dès qu'on a un instant pour cela, des campagnes employées aux grandes évolutions. Voila les épreuves que subissent, pendant plusieurs années, les sujets de la marine de l'état, avant d'être faits officiers.

D'une autre part, on a démontré qu'il n'est point de discipline militaire sans formation de corps militaire. Les capitaines de commerce passant daus la marine de l'état à l'âge entre vingt-

cinq et trente ans, celui auquel ils sont reçus capitaines, auroient resté jusques-là sans avoir tenu à aucun corps militaire.

Il faut que l'organisation de la marine de l'état s'accorde avec la constitution du royaume.

Rien n'est plus facile. Il n'y a plus de distinction d'ordres parmi les citoyens; un plus noble systême les a tous élevés à la même hauteur; ils sont égaux en dtoits. Ainsi les enfans de tous les citoyens, ceux sur-tout de tous les gens de mer qui se partagent à leur gré les deux professions exercées sur cet élément, tous ces enfans sont ceux de la marine de l'état; ils rendront tous également le pavillon national formidable à nos ennemis: mais il faut bien qu'ils passent également par la filière de cette marine militaire, qu'ils se dévouent de la même manière au service de l'état dès leurs premières années. Après avoir satisfait par ce moyen à l'égalité entre citoyens, il reste encore à remplir le principe d'égalité de droits entre des guerriers; c'eſt pour cela que nous devons organiser la marine de l'état, d'une manière conforme à celle déja donnée à l'armée de terre.

Je parle à présent pour ces braves matelots que la suite des campagnes et des combats, sur les vaisseaux de l'état, y a élevés au grade d'officiers mariniers. Pour donner l'idée de leurs droits, il faudroit peindre les privations, les fatigues de leur profeſſion, l'intelligence, le courage qu'ils montrent dans tous les dangers. Ce qui n'a jamais été fait pour eux, ce que l'on vient d'établir pour les sous-officiers de l'armée, on le doit à ces hommes servant l'état, marins et mili-

taires tout à la fois. C'est à ceux-là qu'il appartient de concourir, avec les autres sujets de la marine de l'état, pour remplir les emplois d'officiers.

Liant ainsi, par l'attente, l'inférieur au supérieur, on est sûr d'établir la véritable subordination; l'aspect qu'a l'un d'obtenir le grade de l'autre, le lui fait respecter d'avantage: c'est-là le grand secret de la discipline, celui qui donnoit la plus parfaite aux armées romaines. Alors tous les subordonnés sont intéressés à l'obéissance envers les chefs. Sans cela, les situations sont en sens contraire, sont, pour ainsi dire, ennemies les unes des autres.

Après avoir résolu les trois parties de la question, exposé les principes de l'organisation d'une marine militaire, il seroit presque inutile d'en offrir les détails. Voici seulement les plus intéressans.

1°. Des écoles de théorie, d'autres de théorie-pratique sur des bâtimens armés à cet effet, des examens.

2°. Un service, semblable à celui des midshipmen d'Angleterre, pour les jeunes sujets qui doivent devenir officiers, et un nombre de mois de navigation déterminé pour cela.

3°. Un avancement dans une certaine proportion, pour élever au grade d'officier les officiers mariniers, tels que, maîtres-d'équipages, maîtres-pilotes et maîtres-canonniers, enregistrés en cette qualité sur les rôles d'armemens des vaisseaux de l'état; leur tenir compte, pour les décorations, militaires de leurs années de service, comme matelots.

4°. Réunir, à l'avenir, les fonctions de maître-pilote et celles de maître-d'équipage dans le même sujet.

5°. Un seul grade d'officier avant celui de capitaine.

6°. Fixer le nombre d'officiers dans chaque grade.

7°. Le droit d'ancienneté pour tous les avancemens en tems de paix; mais une certaine proportion, laissée au choix du Roi, en tems de guerre seulument.

Je me plais à dire qu'il existe des capitaines d'élite dans le commerce qui, avec l'instruction nécessaire à toute navigation, donneroient de très-bons marins militaires; le métier des intrépides corsaires les fait connoître.

Ainsi, en tems de guerre, les capitaines de commerce de cette classe précieuse, ayant les mois de navigation nécessaires, et d'ailleurs deux campagnes de corsaire, où un fait de guerre dans une seule campagne, doivent avoir droit dans les avancemens au tour du choix du Roi, pour être faits officiers.

Me seroit-il permis, en parlant des corsaires, de faire une observation, peut-être prématurée pour la philosophie de quelques nations maritimes, mais dont la nôtre peut bien juger? Il est tems de renoncer à cette fureur avide, qui court sur les mers pour enlever la propriété des particuliers; à cet usage, reste de la barbarie des premiers marins, qui ne furent que des pirates. Depuis long-tems le droit des gens punit sévèrement, dans les armées de terre,

797

ceux qui ravissent au tranquille habitant d'un pays ennemi sa plus mince possession; mais en changeant d'élément, c'est un honneur de ruiner ces mêmes amis de la paix, dont la fortune a déjà couru tant de chances. Sans doute les provisions destinées aux armées, les munitions de guerre, les hommes qui peuvent la faire, appartiennent au courage qui en a fait la conquête; mais il faut être féroce, pour porter la désolation dans des familles industrieuses, qui unissent tous les hommes par l'échange de leurs besoins réciproques. Quel honneur pour la nation qui signera la première un traité dans ce systême d'humanité! Je propose cette pensée au comité de marine et au comité diplomatique.

De l'Imprimerie de PELLIER, rue des Prouvaires, nº 61.